



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2020/2021

#### PROCES-VERBAL N° 36

---

Réunion du mardi 15 juin mai 2021

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **GENNEVILLIERS – PARC DES SPORTS DES SEVINES N°3 – NNI 92 036 02 03**

Cette installation sportive n'a jamais été classé.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 10/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5SYE signée par le propriétaire le 15/03/2021.

La C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau FOOT A8 SYE jusqu'au 15/06/2031.

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

###### **OZOIR-LA-FERRIERE – STADE DES 3 SAPINS N°1 – NNI 77 350 01 01**

Cette installation sportive est classée en niveau 5 jusqu'au 21/10/2020.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 15/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 signée par le propriétaire le 15/06/2021 et des documents transmis :

- Plans du terrain
- Plan côté des vestiaires ;
- A.O.P. ;
- Rapport de visite ;

**Elle constate une non-conformité majeure concernant la distance de sécurité entre la ligne de touche et les bancs de touche qui est de 2m au lieu de 2.50m.**

**Cette non-conformité étant relative à la sécurité des acteurs du jeu, il est demandé à la Mairie de bien vouloir positionner les bancs de touche à une distance de 2,50m minimum de la ligne de touche.**

**Il conviendra également de faire le nécessaire pour recouvrir la dalle de béton de façon à ce que les 2,50m soient également respectés.**

La C.R.T.I.S. demande à la ville de l'informer une fois les travaux effectués afin de programmer une contre-visite de contrôle.

#### **NANDY – STADE MICHEL ROUGE N°1 – NNI 77 326 01 01**

Cette installation sportive était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 06/09/2020

Installation visitée par M. Godefroy, membre de la C.R.T.I.S., le 15/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5SYE signée par le propriétaire le 16/06/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Test in-situ du 17/05/2011
- Rapport de visite du 15/06/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T4SYN du nouveau règlement des terrains et installations sportives jusqu'au 15/06/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **SAINT-MICHEL-SUR-ORGE – STADE LUCIEN SIMON – NNI 91 157 01 01**

Cette installation sportive est classée en niveau 5 jusqu'au 15/06/2023.

Installation visitée par M. BERTHY, membre de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne, le 18/02/2021, suite à la création des nouveaux vestiaires et dans le cadre du dossier F.A.F.A. en cours.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 signée par le propriétaire le 18/02/2021 et des documents transmis :

- Plans du terrain
- Plan côté des vestiaires ;
- Attestation administrative de capacité ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau 5 jusqu'au 15/06/2031.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

## **2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

### **2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)**

### **2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)**

#### **MELUN – STADE MUNICIPAL – NNI 77 288 01 01**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 24/09/2021.

Installation visitée par M. MARTIN, membre de la C.R.T.I.S. le 09/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E3 signée par le propriétaire le 09/06/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 602 Lux

- Facteur d'uniformité : 0.97
- Rapport Emini/Emaxi : 0.94.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 15/06/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation finale.

### **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**